

Lausanne : études inédites

Autor(en): **Blavignac, John**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **4 (1866)**

Heft 26

PDF erstellt am: **12.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-178866>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis

PRIX DE L'ABONNEMENT (franc de port):

Un an, 4 fr. — Six mois, 2 fr. — Trois mois, 1 fr.

Tarif pour les annonces: 15 centimes la ligne ou son espace.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au Cabinet de lecture place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur Vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne. — *Etudes inédites.*

IV. (Suite.)

(Voyez le numéro du 10 mars.)

Pendant les Celtes, peuple originaire du nord de l'Asie, envahissent l'Europe et une troisième période commence.

On peut fixer la date de cette irruption à trente siècles en arrière.

C'était une brillante époque de civilisation. La population regorgeait dans l'ancien monde. L'Égypte était dans toute sa gloire. Les Phéniciens, ces Anglais de l'antiquité, tenaient toutes les mers connues. Homère chantait les exploits des anciens Grecs. Les Ioniens fondaient les célèbres colonies de l'Asie Mineure. Salomon étalait, sur le trône de Jérusalem, des trésors de science et de richesse, dont l'éclat scintille encore à travers les siècles.

Le mot *celt* signifiait *habitant des bois et des forêts*; il a encore ce sens en gallois. Ce nom semble avoir été pris pour se différencier des populations lacustres.

Il y eut probablement choc, puis lutte constante entre les deux races: les constructions lacustres furent généralement détruites ou abandonnées comme demeures; leurs malheureux habitants, refoulés, chassés, massacrés, disparurent plus ou moins du sol, où leur langue semble cependant avoir laissé quelques traces.

Les Celtes nous apparaissent comme un peuple de haute taille, ayant apporté, ou du moins généralisé l'usage du fer et introduit celui de la monnaie.

Ils construisirent leurs demeures sur la terre ferme; on peut les considérer comme les fondateurs de la plupart des villes et des villages éloignés du bord des grandes eaux.

Le fait du commerce que les Celtes entretenaient avec les Phéniciens est indubitable.

Ils adoraient la Lune et le Soleil sur des hauts lieux entourés de bocages, comme le *Peuple de Dieu*, les Juifs, le firent à tant de reprises. Les noms de *Sawabelin* (forêt de Bel) à Lausanne, celui de *Trevelin* à Aubonne, et celui de *Prabelin*, qui se répète en plusieurs lieux, sont des souvenirs de ce culte qui existait encore à l'époque romaine, témoin le marbre de Vichy, qui porte une consécration au Soleil et à la Lune et qui date de l'an 161 ou 162 de notre ère. A Genève aussi, l'astre du jour était adoré.

Le nom de Bel donné au dieu Soleil, à cette émanation visible qui verdit les campagnes, qui empourpre

les cerises, qui blondit les guérêts et qui dore les grappes des coteaux, fut probablement apporté par les Phéniciens.

Les Celtes adoraient aussi sur les eaux. Des palfiches ou constructions lacustres de l'époque précédente, ils n'avaient guère conservé que des espèces de temples qu'ils nommaient *canecosedlon* et *cantabona*, mots qui se trouvent sur des inscriptions celtiques et dont M. A. Pictet a savamment déterminé la valeur.

Quelques-uns de ces édifices servirent de magasins et d'arsenaux placés sous la protection des dieux. On rendait la justice dans quelques autres. Les *Mémoires de l'Académie celtique* mentionnent plusieurs jugements prononcés sur les eaux.

Les rochers s'élevant au-dessus des flots étaient aussi des lieux consacrés. La pierre à Niton de Genève est bien connue. A plusieurs reprises, des plongeurs trouvèrent au pied de ce rocher des instruments en bronze qui prouvent que le nom de cette pierre est plutôt un dérivé du Neith des Gaulois que du Neptune des Romains, noms qui d'ailleurs peuvent être identiques.

Les Chrétiens héritèrent de bien des croyances celtiques au sujet des eaux. Plus d'un ruisseau, plus d'une fontaine sont encore sacrés. Bien des lacs avaient leur légende; ici s'élevaient sur les ondes des palais enchantés, invisibles aux yeux vulgaires; là une croix plantée sur un îlot près de la rive, n'était néanmoins aperçue que des seuls navigateurs; presque partout, on provoquait d'effroyables tempêtes en troublant irrévérencieusement les eaux lacustres. Il n'y a pas tant d'années que nul étranger ne pouvait monter sur le Pilate sans une permission par écrit des magistrats de Lucerne et sans avoir juré de ne point profaner le lac qui se trouve au sommet de cette montagne, soit en y jetant quelque chose, soit en provoquant le mauvais Génie qui l'habitait. Les pères prêtaient chaque année le serment de n'y conduire aucun étranger et de n'en indiquer le chemin à personne. Plus d'un téméraire, disent Stumpf et Vadian, écrivains du seizième siècle, fut mis à mort pour avoir bravé la loi.

Les peuples des premiers âges ont laissé en Europe un nombre incroyable de monuments. Tous sont en pierre brute. Si l'on y remarque un travail, ce qui arrive quelquefois, il est le résultat du frottement de la pierre contre la pierre. Toucher le roc monumental avec le métal était une sorte de sacrilège. Encore du temps de Moïse, vers l'an 1500 avant Jésus-Christ,

ces idées antiques avaient conservé force de loi, car on lit dans l'*Exode* et dans *Deutéronome* :

« Si vous me faites un autel de pierre, vous ne l'édifierez point de pierres taillées; si vous levez le couteau sur l'autel, l'autel sera souillé. »

« Vous dresserez sur le mont Hébal un autel au Seigneur votre Dieu, un autel de pierres que le fer n'aura point touchées; de pierres informes et non polies; et vous offrirez sur cet autel des holocaustes au Seigneur votre Dieu. »

Nos monuments en pierre brute avaient des destinations diverses; les uns servaient au culte, d'autres aux assemblées civiles; on a reconnu des pierres bor-nales, des pierres commémoratives et des tombeaux qui ont exigé des travaux véritablement gigantesques.

L'usage de dresser des pierres brutes comme monuments commémoratifs s'est conservé fort tard. Dans le département de l'Yonne, on voit un dolmen érigé, au sixième siècle, en mémoire de la bataille de Dormel.

Le champ de bataille de Næfels, où les Glaronnais battirent les Autrichiens en 1588, montre encore onze pierres brutes, dressées après la victoire en mémoire des onze attaques faites par les troupes impériales.

Trois menhirs, appelés les *Pyramides*, indiquent la place où, en 1476, les Suisses gagnèrent sur Charles de Bourgogne la célèbre bataille de Grandson.

Si l'espace ne nous manquait, nous vous parlerions des maisons gauloises, dont on possède plus d'une représentation, des embarcations dont il existe encore un certain nombre d'exemplaires qui prouvent qu'elles étaient, comme les pirogues des Sauvages et les bassins de tant de nos fontaines rustiques, creusées dans un seul tronc d'arbre, c'est ce qu'on appelle des *monodendrons*. L'usage de ces pirogues remonte d'ailleurs aux périodes antiques où l'Europe vit apparaître ses premiers habitants. Celle que l'on a repêchée l'automne dernier, dans le lac de Biemme, ne mesurait pas moins de quarante pieds de longueur.

Le costume, les mœurs, les habitudes des Gaulois, ce que nous en savons du moins, demanderait un volume, dont le chapitre des repas et du penchant des races primitives pour l'antropophagie ne serait peut-être pas le moins curieux.

Nous publierons la fin de cette étude dans le prochain numéro.

(Reproduction interdite). JOHN BLAVIGNAC.

Les colons suisses dans la Nouvelle-Zélande.

Un certain nombre de nos compatriotes, Vaudois et Genevois, sont établis depuis plusieurs années dans la Nouvelle-Zélande, comme colons. On se rend maintenant dans ce lointain pays comme on allait autrefois en Angleterre. La Nouvelle-Zélande est à nos antipodes, c'est-à-dire que si nous ne tournons pas le dos à nos compatriotes zélandais, nous leur montrons la plante des pieds..... et ils nous le rendent. Le climat est sensiblement le même que le nôtre, mais les productions du sol sont en bien des points différentes. Le colon se sent à son aise dans ces étendues immenses, que

l'homme ne se dispute pas encore à coups de code, rural ou autre.

La Nouvelle-Zélande est une colonie anglaise; les villes y offrent toutes les ressources de notre civilisation européenne, ensorte que le confort pénètre jusque dans la demeure du colon perdu dans ses terres.

On lira avec intérêt la lettre suivante que nous empruntons au *Cultivateur de la Suisse romande*; elle a été écrite l'année dernière par un jeune Genevois, qui est actuellement propriétaire d'un vaste domaine de 250 acres (280 arpents environ), qu'il a acheté pour le prix de 6250 fr.

... Province d'Auckland, 1^{er} février 1864.

« Je me suis engagé pour quelques mois comme auxiliaire et pour apprendre le métier de colon, dans une des principales fermes du pays, à dix lieues de la ville. La famille M., à qui elle appartient, la fait valoir elle-même avec le secours de nombreux serviteurs, payés environ 1 liv. st. (25 fr.) par semaine. L'étendue de la ferme est d'à peu près 4000 acres (4450 arpents), dont une grande partie est en forêts vierges et presque impénétrables, mais il s'y trouve également de superbes pâturages, et la culture occupe aussi de vastes espaces où tout réussit à merveille, le sol étant d'une grande fertilité, qui n'exige presque aucun effort. Des arbres monstrueux de grosseur abondent partout; il n'est point rare d'en mesurer qui ont soixante pieds de circonférence, mais on se perd facilement dans ces forêts vierges, si l'on n'est muni d'une boussole. L'éleveur du bétail se fait en grand et de la manière la plus primitive; chevaux, vaches, porcs, moutons, à peine en sait-on le nombre; et, comme il n'existe aucune bête féroce, il n'est pas nécessaire de compter les pièces de bétail.

» Notre maison est immense, pourvue de tout le confort anglais; on peut dire qu'elle sert d'hôtellerie gratuite à tout venant, attardé ou non, car il n'y en a pas d'autres à plusieurs milles à la ronde, et les denrées sont si abondantes qu'on les prodigue sans mesure. Le théâtre de la guerre avec les indigènes révoltés n'est pas bien loin de nous; des corps militaires tout entiers sont souvent reçus chez nous et nous donnent l'occasion d'exercer en grand l'hospitalité des temps anciens; notre bétail nous en fournit les moyens. Le *Fort de la Reine*, où se dirigent tous les trains de guerre, est à huit lieues plus loin dans l'intérieur.

» On ne va absolument qu'à cheval dans ce pays, et la seule allure connue est le galop; rien n'arrête le cavalier. Sous un hangar situé dans la cour sont en permanence des chevaux tout sellés et bridés; veut-on aller quelque part, on n'a qu'à sauter en selle et se lancer. Notre vie se passe en grande partie à cheval, et il n'est point rare de parcourir vingt-cinq lieues de pays dans sa journée. Le matin, de bonne heure, nous partons au nombre de quatre ou cinq, savoir les fils de la maison et moi, pour aller chercher aux pâturages les vaches qui passent la nuit en plein air; armés de grands fouets à manche très-court, mais à lanière incommensurable, dont le claquement équivaut au bruit d'un coup de fusil et fait paraître le sang à la peau, nous ramenons à la ferme ce troupeau de soixante bêtes,